



En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, **Mères avec pouvoir** a l'obligation de tenir une assemblée annuelle à la fin de chaque année financière, où l'on présente les états financiers, le budget pour l'année suivante ainsi que le rapport annuel.

Consultez les rapports annuels de la Fondation Mères avec pouvoir ci-dessous:

- [Rapport annuel 2025](#)
- [Rapport annuel 2024](#)
- [Rapport annuel 2023](#)

Consultez les rapports annuels de Mères avec pouvoir ci-bas:

- [Rapport annuel 2026](#)
- [Rapport annuel 2025](#)
- [Rapport annuel 2024](#)
- [Rapport annuel 2023](#)

- [Rapport annuel 2022](#)
- [Rapport annuel 2021](#)
- [Rapport annuel 2020](#)
- [Rapport annuel 2019](#)